



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P453_2022

Date : 09/12/2022

OBJET : Réalisation de travaux topographiques, fonciers, levé de bâtiment, investigations sur réseaux - Accord-cadre

Exposé

Afin de mener à bien ses missions, la Communauté d'Agglomération du Cotentin exprime le besoin de réaliser des levés topographiques, levés de bâtiments, travaux fonciers ainsi que de la géodétection de réseaux, de la constitution de nuage de points 3D et de l'orthophotographie.

Une consultation a donc été lancée selon une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de conclure des marchés publics qui seront exécutés grâce à la technique des accords-cadres :

Lot 1 – Accord-cadre multi-attributaires exécuté par la conclusion de marchés subséquents pour la réalisation de travaux topographiques, levé de bâtiment, contrôle ;

Lot 2 – Accord-cadre multi-attributaires exécuté par la conclusion de marchés subséquents pour la détection et le géoréférencement de réseaux de grande emprise ;

Lot 3 – Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour la détection et le géoréférencement de réseaux de petite emprise ;

Lot 4 – Accord-cadre multi-attributaires exécuté par la conclusion de marchés subséquents pour la constitution de nuage de points 3D et orthophotographie ;

Lot 5 – Accord-cadre multi-attributaires exécuté par la conclusion de marchés subséquents pour la réalisation de travaux fonciers.

Chaque lot exécuté selon un accord-cadre multi-attributaires est conclu avec un nombre maximum de 8 titulaires, sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures et d'offres.

Après analyse des candidatures, examen et classement des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 10 novembre 2022, a attribué à l'unanimité les marchés publics avec les

entreprises qui présentent les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de choix des offres :

- Le lot 1 aux entreprises suivantes : GEODIS classée 1ère ; groupement ayant pour mandataire GEOSAT classé 2ème ; EUCLYD EUROTOP GEOMETRES classée 3ème ; GEOMAT classée 4ème ; ECR ENVIRONNEMENT NORD OUEST classée 5ème ; CABINET DROUET classé 6ème et GEO INFRASTRUCTURE NORMANDIE classée 7ème.

- Le lot 2 aux entreprises suivantes : Groupement ayant pour mandataire GEOSAT classé 1er ; VECTEUR SCAN classée 2ème ; BRETAGNES ETUDES SERVICES classée 3ème ; TOPO ETUDES classée 4ème ; INFRA VRD classée 5ème ; ECR ENVIRONNEMENT NORD OUEST classée 6ème ; INGETEC classée 7ème et GEO INFRASTRUCTURE NORMANDIE classée 8ème.

- Le lot 3 à l'entreprise suivante : BRETAGNE ETUDES SERVICES.

- Le lot 4 aux entreprises suivantes : Groupement ayant pour mandataire GEOSAT classé 1er ; ECR ENVIRONNEMENT NORD OUEST classée 2ème ; ETUDIS classée 3ème ; MDX classée 4ème ; GEODIS classée 5ème ; GEOMAT classée 6ème et GEO INFRASTRUCTURE NORMANDIE classée 7ème.

- Le lot 5 aux entreprises suivantes : Groupement ayant pour mandataire GEOSAT classé 1er ; GEODIS classée 2ème ; GEOMAT classée 3ème et CABINET DROUET classé 4ème.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2022_050 du 5 avril 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°4,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles R.2162-7 à R.2162-12 et les articles R.2162-13 et R.2162-14,

Considérant l'arrêté du Préfet de la Manche du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Considérant les décisions d'attribution prises à l'unanimité par la Commission d'Appel d'Offres en date du 10 novembre 2022,

Décide

- **De signer** l'accord-cadre relatif au lot 1 « travaux topographiques, levé de bâtiment, contrôle – Accord-cadre à marchés subséquents », avec les sociétés suivantes :

GEODIS	14 avenue Voie au Coq – 14760 BRETTEVILLE SUR ODON
Groupement ayant pour mandataire GEOSAT	Technopole du Madrillet – 50 rue Ettore Bugati – 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY
EUCLYD EUROTOP GEOMETRES	Cours Jean de Vienne – 14600 HONFLEUR
GEOMAT	23 rue Pasteur – BP 20121 – TOURLAVILLE – 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN
ECR ENVIRONNEMENT NORD OUEST	PA Les Rives de l'Odon – 130 avenue du Parc – 14790 VERNON
CABINET DROUET	ZA de la Tassinerie – BP 40 – 50700 VALOGNES
GEO INFRASTRUCTURE NORMANDIE	17 rue du Port – 27400 LOUVIERS

Sans montant minimum, mais pour un montant maximum de 300 000,00 € HT par an.

- **De signer** l'accord-cadre relatif au lot 2 « détection et géoréférencement de réseaux de grande emprise – Accord-cadre à marchés subséquents » avec les sociétés suivantes :

Groupement ayant pour mandataire GEOSAT	Technopole du Madrillet – 50 rue Ettore Bugati – 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY
VECTEUR SCAN	337 rue Gay Lussac – 27000 EVREUX
BRETAGNE ÉTUDES SERVICES	ZA du Pont de Glaeres – 29380 BANNALEC
TOPO ÉTUDES	108 Route d'Orbec BP 52067 – 14102 LISIEUX Cedex
INFRA VRD	10 Rue Ambroise Paré – ZA Délasse – 50200 COUTANCES
ECR ENVIRONNEMENT NORD OUEST	PA Les Rives de l'Odon – 130 avenue du Parc – 14790 VERNON
INGETEC	135 Allée Paul Langevin – BP 66 - 76233 BOIS-GUILLAUME Cedex
GEO INFRASTRUCTURE NORMANDIE	17 rue du Port – 27400 LOUVIERS

Sans montant minimum, mais avec un montant maximum de 200 000,00 € HT par an.

- **De signer** l'accord-cadre relatif au lot 3 « détection et géoréférencement de réseaux de petite emprise – Accord-cadre à bons de commande » avec l'entreprise **BRETAGNE ÉTUDES SERVICES** - ZA du Pont de Glaeres – 29380 BANNALEC

sans montant minimum, mais avec un montant maximum de 100 000,00 € HT par an.

- **De signer** l'accord-cadre relatif au lot 4 « constitution de nuage de points 3D et orthophotographie – Accord-cadre à marchés subséquents » avec les sociétés suivantes :

Groupement ayant pour mandataire GEOSAT	Technopole du Madrillet – 50 rue Ettore Bugati – 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY
ECR ENVIRONNEMENT NORD OUEST	PA Les Rives de l'Odon – 130 avenue du Parc – 14790 Verson
ETUDIS	8 rue de l'Aéronautique – ZI Le Chaffault 44340 BOUGUENAIS
MDX	12 allée des Cossons 35520 La Mézière
GEODIS	14 avenue Voie au Coq – 14760 BRETTEVILLE SUR ODON
GEOMAT	23 rue Pasteur – BP 20121 – TOURLAVILLE – 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN
GEO INFRASTRUCTURE NORMANDIE	17 rue du Port – 27400 LOUVIERS

Sans montant minimum, mais avec un montant maximum de 100 000,00 € HT par an.

- **De signer** l'accord-cadre relatif au lot 5 « travaux fonciers – Accord-cadre à marchés subséquents » avec les sociétés suivantes :

Groupement ayant pour mandataire GEOSAT	Technopole du Madrillet – 50 rue Ettore Bugati – 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY
GEODIS	14 avenue Voie au Coq – 14760 BRETTEVILLE SUR ODON
GEOMAT	23 rue Pasteur – BP 20121 – TOURLAVILLE – 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN
CABINET DROUET	ZA de la Tassinerie – BP 40 – 50700 VALOGNES

Sans montant minimum, mais avec un montant maximum de 300 000,00 € HT par an.

- **De préciser** que les accords-cadres débutent à compter de leur notification pour une durée de 12 mois et sont reconductibles trois fois un an par reconduction tacite,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget principal et aux budgets annexes,

- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE